

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2883

12 décembre 2007

### SOMMAIRE

Alzinger S.A. ....	138338	Mars Propco 32 S.à r.l. ....	138380
Boylston Finance S. à r.l. ....	138338	Mars Propco 33 S.à r.l. ....	138380
Drive S.à r.l. ....	138370	Mars Propco 34 S.à r.l. ....	138380
Dusseldorf (Bridge) S.à r.l. ....	138374	Mars Propco 35 S.à r.l. ....	138381
ECT Luxembourg S. à r.l. ....	138383	Mars Propco 36 S.à r.l. ....	138381
Eschborn (Bridge) S.à r.l. ....	138375	Mars Propco 37 S.à r.l. ....	138381
Galluspark (Bridge) S.à r.l. ....	138375	Mars Propco 38 S.à r.l. ....	138382
General Electrical Equipements Luxem- bourg S.A. (GEEL) ....	138338	Mars Propco 39 S.à r.l. ....	138382
KPI Retail Property 20 S.à r.l. ....	138346	Mars Propco 3 S.à r.l. ....	138372
Marathon S.à.r.l. ....	138370	Mars Propco 40 S.à r.l. ....	138382
Mars Holdco 1 S.à r.l. ....	138371	Mars Propco 4 S.à r.l. ....	138372
Mars Propco 18 S.à r.l. ....	138384	Mars Propco 5 S.à r.l. ....	138373
Mars Propco 19 S.à r.l. ....	138384	Mars Propco 6 S.à r.l. ....	138373
Mars Propco 1 S.à r.l. ....	138371	Mars Propco 7 S.à r.l. ....	138373
Mars Propco 21 S.à r.l. ....	138376	Mars Propco 8 S.à r.l. ....	138374
Mars Propco 22 S.à r.l. ....	138376	Mars Propco 9 S.à r.l. ....	138374
Mars Propco 23 S.à r.l. ....	138377	Newel Sàrl ....	138369
Mars Propco 24 S.à r.l. ....	138377	S.C.I. St. SABIN ....	138368
Mars Propco 25 S.à r.l. ....	138377	Sulzbach(Bridge) S.à r.l. ....	138375
Mars Propco 26 S.à r.l. ....	138378	Superstella S.à r.l. ....	138383
Mars Propco 27 S.à r.l. ....	138378	Tannenberg S.à r.l. ....	138383
Mars Propco 28 S.à r.l. ....	138378	Truss Lux Participation S.à r.l. ....	138369
Mars Propco 29 S.à r.l. ....	138379	Truss Managing Partner S.à r.l. ....	138384
Mars Propco 2 S.à r.l. ....	138372	Turret Lux Participation S.à r.l. ....	138369
Mars Propco 30 S.à r.l. ....	138379	Undercroft S.à.r.l ....	138371
Mars Propco 31 S.à r.l. ....	138379	Wiesbaden (Bridge) S.à r.l. ....	138376
		Zama (Windhoek) S.à r.l. ....	138370

**Alzinger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007137845/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04973. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**General Electrical Equipements Luxembourg S.A. (GEEL), Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 80.300.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007137846/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04971. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Boylston Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.574.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of November

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name BOYLSTON FINANCE S. à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in

the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or

the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

#### *Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BOYLSTON FINANCE S. à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège

avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.



L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte,

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007. LAC/2007/34497. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007137981/202/404.

(070160681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BGP INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795, here represented by Corinne Petit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 11 September 2007; and

2) ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.976, here represented by Corinne Petit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 11 September 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of KPI RETAIL PROPERTY 20 S. à r.l. (the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of notary Me Joseph Elvinger, dated on 30 December 2005, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 114.060, and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 856 dated 29 April 2006 (page 41052).

The appearing parties representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting resolves to fully restated the Company's articles of incorporation, which will be ready as follows:

**«Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 20, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the «Shareholders' Agreement»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers (as defined under article 14.1 of the Articles) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

The Shareholders shall procure that the Company is regarded as resident in Luxembourg for international tax purposes.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four thousand five hundred and sixty-nine (4,569) shares of class A (the «Shares», their holders being referred to as the «A Shareholders») with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, seven thousand nine hundred and thirty-one (7,931) shares of class B (the «B Shares», their holders being referred to as the «B Shareholders») with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares' indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following:

7.1.1 sell, transfer, dispose of, assign, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Share or interest in any Shares;

7.1.2 grant an option, right or interest over any Shares or any interest in any Shares;

7.1.3 enter into a trust agreement or similar arrangement in respect of any Share or interest in any Shares pursuant to which the economic interest in such Share or interest in any Shares is transferred to a third party; or

7.1.4 agree to any of this aforesaid.

#### **Art. 8. Permitted Transfers.**

8.1 Notwithstanding article 7 and subject to the provision of the Law, each Shareholder may:

8.1.1 transfer all or part of its Shares to an Affiliate pursuant to article 8.4 below;

8.1.2 transfer all or part of its Shares to another Shareholder following the exercise of a pre-emption right pursuant to article 9 below;

8.1.3. transfer all or part of its Shares to another Shareholder;

8.1.4 transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer provided it has complied with the provisions of articles 9 and 10 below.

8.2 Notwithstanding article 8.1 above, the B Shareholders may:

8.2.1. transfer their Shares to any party with the prior written consent of the A Shareholders;

8.2.2 transfer their Shares to another B Shareholder;

8.2.3 transfer their Shares to the A Shareholders following the exercise of a Deadlock Option pursuant to article 12.1; provided in each case listed under article 8.2, that the provisions of article 9 are complied with.

8.3 Notwithstanding article 8.1 above and subject to the provisions of article 9, the A Shareholders may transfer their Shares to any party with the prior consent of the B Shareholders and to another A Shareholder or to a Related BGP Fund.

8.4 Notwithstanding clause 8.1 above and subject to the execution of an accession agreement to any Shareholders' Agreement, each Shareholder may transfer all or part of its Shares or rights to acquire Shares under this Agreement to an Affiliate provided that any Affiliate holding Shares shall immediately retransfer its Shares to a person who is an Affiliate if it ceases to be an Affiliate of the Shareholders.

### **Art. 9. Pre-emptive rights.**

9.1 If a Shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer, it shall first make an offer to the other Shareholders (the «Remaining Shareholders») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the shares being offered (the «Offered Shares») and the price for the Offered Shares and any other terms such as effective date, liability for representations and warranties and indemnities, release of the purchase price under escrow arrangements if applicable which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

9.2 The Remaining Shareholders shall, within thirty (30) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

9.2.1 serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or

9.2.2 serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

9.3 Where all Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice (the «Electing Shareholders») each Electing Shareholder shall take a transfer of that proportion of the Offered Shares that the proportion of Shares held by each Electing Shareholder bears to the total number of Shares held by all Electing Shareholders and the Selling Shareholder shall transfer such Offered Shares accordingly. Where some but not all Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice, the Electing Shareholders shall have the right to exercise an Acceptance on a pro-rata basis also with respect to such Remaining Shareholder's entitlement within a time period of additional ten (10) Business Days following the Offer Deadline.

9.4 If none of the Remaining Shareholder serves an Acceptance Notice or fails to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder, subject to compliance with article 11 below, shall be free to sell to a Third Party Buyer on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to three (3) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

9.5 If the Selling Shareholder is unable to procure a sale of all Offered Shares pursuant to article 9.3 during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

9.5.1 withdraw the offer to sell the Offered Shares by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

9.5.2 serve a further Transfer Notice (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of articles 9.1 to 9.3 shall apply mutatis mutandis save that:

(i) the «Offer Deadline» shall be the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

(ii) the «Terms» shall be the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

**Art. 10. Tag Along.** If a Selling Shareholder wishes to sell any of its Shares to one or more persons as Third Party Buyer, the Remaining Shareholders may by serving notice on the Selling Shareholder require the Selling Shareholder or to request from the Third Party Buyer, to purchase the Remaining Shareholders' Shares on a pro rata basis and at terms and conditions equal to the terms and conditions at which such transfer is to be made. For the avoidance of doubt, the Selling Shareholder must not sell its Shares if the respective acquirer (or any of its Affiliates) does not purchase the Remaining Shareholders' Shares as requested by the such Remaining Shareholder(s).

### **Art. 11. Default Sale.**

11.1 If the non-defaulting Shareholder sends a Default Notice electing that this article 11.1 shall apply (the «Default Sale»), then the Defaulting Shareholder shall be deemed to have given notice (the «Default Sale Notice») to the non-defaulting Shareholders offering to sell the Shares of the Defaulting Shareholder or any of its Affiliates (together the «Offered Default Interest») in which event:

11.1.1 the price for the Offered Default Interest (the «Default Sale Option Price») shall be 95% of the Fair Market Value of the Offered Default Interest at the Relevant Date. The Default Sale Option Price shall be as agreed by the Shareholders or, in default of agreement within a period of thirty (30) Business Days following service of the Default Sale Notice, as determined by an Expert appointed under article 11.2;

11.1.2 during the period of thirty (30) Business Days commencing on the date of determination of the Default Sale Option Price, the non-defaulting Shareholder shall indicate whether it (or its designated Affiliate) is prepared to accept the transfer of all (but not part only) of the Offered Default Interest in consideration of the Default Sale Option Price by giving notice in writing to the Defaulting Shareholder;

11.1.3 if the non-defaulting Shareholder accepts to acquire the Offered Default Interest within the time period and according to the terms set out in article 11.1.2, the Defaulting Shareholder shall transfer, and the non-defaulting Shareholder or its designated Affiliate shall accept the transfer of the Offered Default Interest against payment of the Default Sale Option Price.

11.1.4 if there is more than one non-defaulting Shareholder, the provisions of clause 9.3 shall apply mutatis mutandis.

11.2 If no agreement on the Default Sale Option Price can be reached between the Shareholders based on good faith negotiations:

11.2.1 the A Shareholders and the B Shareholders shall appoint PWC (or, if PWC does not accept the engagement, such other independent public accounting firm with an internationally recognized reputation selected jointly by the Parties

or in case an agreement on an independent public accounting firm cannot be reached within ten (10) Business Days following the non-acceptance of PWC's engagement, appointed by the president of the institute of German auditors (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW) and such person so appointed shall act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding (the «Expert»); and

11.2.2 the A Shareholders and the B Shareholders shall appoint as sub-expert an internationally recognized real estate appraiser for the Hanover and Rhein-Ruhr Properties and if they cannot agree on an appropriate sub-expert within a period of ten (10) Business Days, the Expert once appointed pursuant to clause 11.2.1 shall appoint the sub-expert (the «Sub-Expert») who shall also act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding for the Shareholders as well as for the Expert;

11.3 The Expert and Sub-Expert so appointed must afford the Shareholders the opportunity within such a reasonable and proper time limit as he may stipulate to make representations to him (accompanied by professional valuations, reports or other appropriate evidence in the relevant circumstances) with respect to the calculation of the Fair Market Value and to take account of those representations and permit each Shareholder to make submissions on the representations of the other. The Expert and Sub-Expert shall be instructed to consider such written representations and shall be bound to assess the Fair Market Value applying the principles set out in the Shareholders Agreement and which is within the limits set by the Shareholders in that it must not be higher than the highest Fair Market Value and not lower than the lowest Fair Market Value shown in any written representations by the Shareholders submitted to the Expert and Sub-Expert.

11.4 The Expert will provide his decision in writing together with reasons for having reached his decision, on the basis of the determination made by the Sub-Expert. The determination of the Expert, except in case of manifest error, is to be binding on the Shareholders.

#### **Art. 12. Deadlock Option.**

12.1 The A Shareholders shall have an option (the «Deadlock Option») to acquire all of the Shares and any other interest held by the B Shareholders in the Company or directly in real estate portfolios (together the «B Shareholders' Interest») if the A Shareholders and the B Shareholders cannot agree on a Shareholders' decision as listed under article 20.5 which persists after a good faith and commercially reasonable negotiation within a period of thirty (30) Business Days following the first resolution on the subject (the «Deadlock»), which period can be extended with written agreement of all Shareholders (the «Negotiation Period»). For the avoidance of doubt, the Deadlock Option only applies to the entire B Shareholders' Interest and not to parts thereof.

12.2 If no agreement has been reached during the Negotiation Period, the A Shareholders may, within a time period of thirty (30) Business Days following the expiry of the Negotiation Period exercise the Deadlock Option by written notice to each of the B Shareholders and the Company, whereby the A Shareholders may request that B Shareholders' Interest shall fully or partly be transferred to any Affiliate of the A Shareholder or to a BGP Related Fund.

12.3 The price payable as consideration for the transfer of the B Shareholders' Interest shall be the Fair Market Value of the B Shareholders' Interest to be transferred by the B Shareholders shall be determined in analogy to the determination of the Default Sale Option Price (provided, however, that the price payable shall be equal to 100% of the Fair Market Value of the B Shareholders' Interest). The provisions of article 11 shall apply mutatis mutandis.

12.4 In the event that the A Shareholders do not exercise the Deadlock Option within the time period set out in clause 12.2, the Shareholders undertake to use all best efforts to find a Third Party Buyer for the Company.

12.5 If no Third Party Buyer can be found within a time period of 3 months from the beginning of the Deadlock, the Company shall be liquidated.

#### **Art. 13. Change of Control.**

13.1 In the event that a B Shareholder ceases to be an Affiliate of OMERS (the «OMERS Change of Control»), the A Shareholders, except for circumstances in which clause 8.4 applies, shall have an option to acquire the B Shareholders' Interest at the time of the OMERS Change of Control either themselves or may claim transfer to one or more of their Affiliates or to a BGP Related Fund.

13.2 In the event that (i) BBIP directly or indirectly holds less than 25% of the overall share capital in an A Shareholder; or (ii) a third party (and for this purpose «third party» shall mean a party other than a BNB Entity) takes control over a BNB Entity being part of the transaction as defined in any Shareholders Agreement; or (iii) if more than 50% of the voting rights in BNB are held by one or more shareholders acting in concert within the meaning of applicable public law takeover regulations (the «BGP Change of Control»), the B Shareholders shall have an option to acquire the A Shareholders Shares at the time of the BGP Change of Control either themselves or may claim transfer to one or more of their Affiliates, (each, the exercise of the option following an OMERS Change of Control and the BGP Change of Control, a «Change of Control Option»).

13.3 The Change of Control Option may be exercised by the relevant Shareholder any time after it has become aware of the Change of Control provided that (i) the right to exercise the Change of Control Option shall lapse after expiry of thirty (30) Business Days after the Shareholder has received written notice of the Change of Control from the other Shareholder and (ii) the Change of Control Option under any other Shareholders Agreement is also exercised. The Change of Control Option only applies to the entire respective Shareholders' Interest and not to parts thereof.

13.4 The price payable as consideration for the relevant Shareholder's Interest shall be the Fair Market Value of the relevant Shareholder's Interest on the Relevant Date, which shall be determined in analogy to the determination of the Default Sale Option Price (provided, however, that the price payable shall be equal to 100% of the Fair Market Value of the B Shareholders' Interest). The provisions of articles 11 shall apply mutatis mutandis.

**Art. 14. Share purchase entitlements.** Notwithstanding anything else contained in these Articles, in the event that ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l. or ORC HEIDI FINANCING INC. should become entitled to purchase or otherwise acquire Shares from any other party at a price other than the fair market value thereof at the time of purchase, ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l. or ORC HEIDI FINANCING INC. shall not be entitled to acquire such Shares itself but may designate an Affiliate of OMERS Administration Corporation that is not exempt from tax under the Income Tax Act (Canada) to acquire such Shares in its place.

### Chapter III. Management

#### Art. 15. Management.

15.1. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed by three Board Members or the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) in accordance with the provisions of article 21.4. and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 15. The Shareholders shall at all times ensure that there are proposed as Board Members a sufficient number of Board Members that are resident in Luxembourg (the «Resident Board Members») so that the Board of Managers shall at all time be made up of at least half of its members as Resident Board Members.

15.2. The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 21.4 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

15.3. The Board of Managers shall always be composed so that:

15.3.1. one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the A Shareholder (such Board Members referred to as «A Manager»); and,

15.3.2. two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the B Shareholder (such Board Member referred to as «B Managers»).

15.4. Each Shareholder may propose the removal of a Board Member nominated for appointment by it and the appointment of a replacement Board Member designated pursuant to article 15.3 above, by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to remove such Board Member so designated, decide upon discharge to him and appoint a replacement Board Member with effect from the date of the general meeting of the Shareholders.

15.5. At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the Shares held by a Shareholder, such a Shareholder shall procure the resignation of each Board Member appointed upon its proposal by sending a notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to take knowledge of the resignation of such Board Member, decide upon discharge to him and appoint a replacement Board Member with effect from the date of the general meeting of the Shareholders.

15.6. The Board of Managers shall elect with simple majority of votes cast one B Manager, at the beginning of each Board meeting, a chairman (the «Chairman») of the Board among the Board Members.

#### Art. 16. Board Proceedings.

16.1 Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board of Managers and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every six (6) months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No meeting of the Board of Managers shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Board Members and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but meetings of the Board of Managers may be convened by giving not less than 48 hours' notice to all Board Members if the interests of the Company would in the opinion of a Board Member be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Board Members agree.

16.2 All meetings of the Board of Managers shall be held in English unless the Board Members resolve otherwise in individual cases. Absent Board Members may be represented by other Board Members. Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda, the basic arguments discussed and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The Chairman shall sign the minutes and a copy of the minutes shall be sent to every Board Member and be maintained by the Company

in a special register. Any proxy document shall be attached to the minutes of the relevant meeting. Copies or extracts of minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will also be signed by the Chairman.

16.3 Resolutions of the meetings of the Board of Managers shall in principle be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, if under the specific circumstances an urgent decision is required and provided that no Board Member participates in meetings (telephone conferences) telephonically from Germany.

#### **Art. 17. Meeting of the Board of Managers.**

17.1 No resolution may be passed at a Board of Managers meeting unless at the A Manager and at least one B Manager are present or duly represented by proxy by any other Board Member present or represented.

17.2 If there is no quorum pursuant to article 17.1, a new Board of Managers meeting must be convened. This new Board of Managers meeting has a quorum for the items of the agenda for the Board of Managers meeting in which the absence of a quorum became evident (other than in respect of Reserved Matters for which article 17.3 shall be applicable in all respect) if at least two (2) Board Members are present regardless of whether such Board Member is an A Manager or a B Manager, provided that this was pointed out in the new invitation.

17.3 The following actions of the Board are reserved matters (the «Reserved Matters») and require the passing of a Board of Managers' resolution with the vote of the A Manager and at least one B Manager:

17.3.1 issue and redemption of convertible instruments, loan notes or other securities of the Company or warrants, options or other rights if such instruments or rights are convertible into or otherwise relate to the acquisition of shares;

17.3.2 provision of guarantees, letters of comfort of all kinds and assumption of other liability in the amount in excess of EUR 1 million for third parties;

17.3.3 approval and any material amendment of the Business Plan and the Budget and carrying out of any other business than specified in the Business Plan or as approved in the Budget;

17.3.4 selling, transferring, leasing, exchanging or otherwise disposing of all or substantially all the assets of the Company;

17.3.5 voluntarily granting liens or any other charge on the assets of the Company;

17.3.6 filing of any voluntary bankruptcy petition for the Company or otherwise seeking the protection of any insolvency law or debtor relief statute on behalf of the Company;

17.3.7 granting, to the extent permitted by Law, of any general power of attorney or other unlimited authority to act on behalf or in the name of the Company;

17.3.8 amendment or termination of the Asset Management Agreements;

17.3.9 the appointment and removal of managing directors in direct Subsidiaries of the Company;

17.3.10 entering into any transactions with Affiliates; and

17.3.11 exercising shareholder rights of the Company in any of its Subsidiaries on any of the topics set out in 17.3.1 to 17.3.8 above as well as on any Major Decision as set out in article 21.7 below.

17.4 A written decision, signed by all Board Members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

17.5 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Board Members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Board Member or by any person nominated by any Board Member or during a meeting of the Board of Managers.

17.6 If the A Manager and the B Managers do not agree on any of the Reserved Matters with the consequence that no resolution can be passed on any such matter, the Board of Managers shall submit such topic to the Shareholders' meeting, which shall resolve on this topic pursuant to the provisions of article 21.7.9 below.

#### **Art. 18. Board Powers, Binding Signatures.**

18.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

18.2. The Company will be bound by the signature of any two Board Members of the Company including at least one Resident Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Board Members including at least one Resident Board Member (including by way of representation).

### **Art. 19. Board Indemnification.**

19.1. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

19.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 19.3. below, any Shareholder who proposes the removal of a Board Member shall be responsible for and agrees with the other Shareholder to indemnify and keep indemnified the other Shareholders and the Company on demand against all losses, liabilities and costs which the other Shareholders or the Company may incur arising out of, or in connection with, any claim by the Board Member for wrongful or unfair dismissal or redundancy or other compensation arising out of the Board Member's removal or loss of office.

19.3. No indemnification shall be provided to any Board Member or officer:

19.3.1. Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

19.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

19.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

**Art. 20. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

## **Chapter IV. General meeting of shareholders**

### **Art. 21. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

21.1. All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

21.2. Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

21.3 The Shareholders meeting is convened by the Board of Managers or by any Shareholder representing at least twenty-nine (29) percent of the votes in the Company, by registered letter to all (other) shareholders, accompanied by the agenda. The period of notice for convening the Shareholders' meeting is at least two weeks and starts to run with the invitation being sent off. Compliance with periods of notice and formalities of convening the meeting and the notification of the agenda can be waived if all Shareholders agree.

21.4 Unless explicitly provided by the Articles, the Shareholders' meeting has a quorum if at least one A Shareholder and one B Shareholder are represented. Otherwise, a new Shareholders meeting must be convened in accordance with the terms of article 21.3. This new Shareholders' meeting has a quorum for the items of the agenda for the Shareholders' meeting in which the absence of a quorum became evident, regardless of the amount of share capital with voting rights that is represented, provided that this was pointed out in the new invitation.

21.5 The Shareholders' meeting is chaired by the person elected as chairman with a relative majority of the votes cast under the supervision of the oldest present Shareholder's representative prior to addressing the agenda. The chairman establishes that the Shareholders' meeting has a quorum and decides on the voting procedure, unless the Shareholders' meeting decides otherwise.

21.6. Save as provided under 21.7 and 21.8 hereafter, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the total number of Shares then in issue, including the following decision:

21.6.1 adoption of the annual accounts;

21.6.2 apportionment of the Distribution Amount;

21.6.3 appointment, removal and discharge of Board Members;

21.6.4 passing of rules of procedure for management and amendments;

21.6.5 entering into and amending service contracts with Board Members and directors;

21.6.6 giving binding instructions to Board Members;

21.6.7 any other matter that, under the 1915 Law or other applicable law, requires the approval of the Shareholders representing more than half of the total number of Shares.

21.7 The following decisions are taken by a favourable decision of (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the total number of Shares then in issue:



- 21.7.1 consent to issue, the transfer, pledge or other encumbrance of Shares or other interest in the Company;
  - 21.7.2 amendment of the Articles;
  - 21.7.3 increase of share capital and issue of Shares;
  - 21.7.4 redemption of Shares;
  - 21.7.5 merger, split-off or other restructuring of the Company;
  - 21.7.6 dissolution of the Company;
  - 21.7.7 approval of the Business Plan and the Budget submitted by the Board;
  - 21.7.8 appointment, removal and discharge of the auditor; and
  - 21.7.9 resolutions on Reserved Matters presented to the Shareholders' meeting pursuant to clause 17.6
- 21.8 Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the Shares in issue.

**Art. 22.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## **Chapter V. Business year**

### **Art. 23. Business year.**

- 23.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.
- 23.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
- 23.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 24. Distribution right of Shares.**

24.1 Unless otherwise agreed under any investment agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and under the Shareholders Agreement and approved by the unanimous consent of the Shareholders, 36,56% of the Profits shall be allocated to the A Shareholders (the «A Profits») and 63,44% of such Profits (the «B Profits») and together the «Profits») shall be allocated to the B Shareholders (the «Allocation Ratio»).

24.2 Profits mean the profits of the Company before charges related to that certain convertible preferred equity certificates and allocation to the legal reserve determined by the Company (i) on a yearly basis, based on the annual accounts of the Company and as approved by the general meeting of the Shareholders (an «Annual Profit Occurrence»), and (ii) each time as need be (e.g. in case of a major divestment by the Company or one of its Subsidiaries or in the event of a liquidation or dissolution) and as required by one of the Shareholders on the basis of interim accounts prepared by the Board of Managers and approved by the general meeting of the Shareholders (each an «Exceptional Profit Occurrence»).

For the avoidance of doubt, Profits will be reduced by an amount of 5% of the net profits made during any relevant financial year to the legal reserve of the Company until such reserve reaches 10% of the subscribed capital of the Company and as long as the share capital of the Company is increased.

24.3 At the same general meeting at which the Shareholders approve the Annual Profit Occurrence or the Exceptional Profit Occurrence and resolve on allocation of profits to the A reserve and B reserve pursuant to article 24.2 above (each a «Relevant Distribution Date»), the Shareholders shall resolve that the Company shall, subject to article 24.3.3 below, make the profits available for distribution to the Shareholders and shall remit at the same time, cash available for distribution/remittance to:

24.3.1 the A Shareholder either (i) by virtue of the rights attached to the A Shares as dividends, interim or not, or distribution of share premium if any has been contributed by it or other reserves, if any, or repayment of capital by virtue of a share redemption or a capital reduction or (ii) any liquidation surplus, as long as 36,56% of the profits are allocated to the A Shares; and

24.3.2 the B Shareholders either (i) by virtue of the rights attached to the B Shares as dividends, interim or not, or distribution of share premium if any has been contributed by it or other reserves, if any, or repayment of capital by virtue of a share redemption or a capital reduction or (ii) any liquidation surplus, as long as 63,44% of the profits are allocated to the B Shares.

24.3.3 In case of distribution of cash available for distribution to the Shareholders in accordance with clause 24.3 following one or more Exceptional Profit Occurrence(s) during a financial year, if it appears from the annual accounts of the Company as approved by the general meeting of the Shareholders that the amount of the profits realised by the Company during that financial year and available for distribution to the Shareholders were less than the profits effectively distributed to the Shareholders, a correction shall be in that the interim dividend paid to the Shareholders shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend payment. The same principle will apply in case of distribution to the Shareholders out of the reserves, out of the share premium or otherwise in respect of the next Relevant Distribution Date. If and to the extent a set-off with payments due at a next Relevant Distribution Date is not possible as the payments then due are lower than the amount of overpayment, the relevant Shareholder that

received the overpaid amount shall be liable for repayment of such amount to the Company pursuant to the provisions of the Law.

24.4. The net profits for the financial year ending as of 31 December 2007 shall be calculated according to AIFRS Standards (the «2007 AIFRS Profits»). The 2007 AIFRS Profits, available for the distribution, shall be distributed pro rata temporis (i) from 1 January 2007 until the date of effectiveness of the transfer of the Class B Shares to ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l. (the «Completion Date») to the existing shareholders (i.e. the holders of the Shares, the «Existing Shareholders») and (ii) from the Completion Date until 31 December 2007 to the shareholders which are holder of the shares at the time of passing the resolution on the distribution of profits for the financial year 2007 (i.e. holder of Class A Shares and holder of Class B Shares, the «New Shareholders») (the «2007 Pro Rata AIFRS Profits»).

24.5. The AIFRS Standards within the meaning of this Article shall be the international financial reporting standards endorsed and published by the Australian Accounting Standards Board (AASB) for the year two thousand seven (the «AIFRS Standards»).

24.6. The 2007 Pro Rata AIFRS Profits shall be calculated and the relevant profits shall be distributed as follows:

(i) the auditors which are instructed for the audit of the annual accounts of the Company in the financial year 2007 shall be instructed to assess the profits for the financial year 2007 according to AIFRS Standards, which assessment shall be binding to the Existing Shareholders as well as to the New Shareholders;

(ii) the 2007 Pro Rata AIFRS Profits shall then be calculated on the basis of the 2007 AIFRS Profits on a pro rata basis for the time period from the first day of January two thousand seven until and including of the Completion Date;

(iii) if and to the extent the profits shown in the annual accounts of the Company set up under local commercial law are equal to or higher than the 2007 Pro Rata AIFRS Profits, the New Shareholders shall resolve on a distribution of the 2007 Pro Rata AIFRS Profits to the Existing Shareholders according to their participation in the Company immediately before the Completion Date; any remaining balance sheet profits will be distributed to the New Shareholders according to their respective participation in the Company on the date of passing the shareholders resolution on the distribution of profits.

(iv) If and to the extent the profits shown in the annual accounts of the Company set up under local commercial law are lower than the 2007 Pro Rata AIFRS Profits, the New Shareholders shall dissolve free capital reserves to the extent legally feasible and unless economically detrimental so that the total amount possible to be distributed shall be equal to the 2007 Pro Rata AIFRS Profits and the New Shareholders shall resolve on the payment of the 2007 Pro Rata AIFRS Profits to the Existing Shareholders according to their participation in the Company immediately before the Completion Date.

(v) If and to the extent the profits shown in the annual accounts of the Company set up under local commercial law are lower than the 2007 Pro Rata AIFRS Profits, and a dissolution of free capital reserves is not legally feasible or is economically detrimental, the difference between the amount possible to be distributed to the Existing Shareholders and the 2007 Pro Rata AIFRS Profits shall be distributed together with the profit distribution in the next financial year to the Existing Shareholders according to their participation immediately before the Completion Date. The provisions of this Article 15 paragraph 8 shall apply mutatis mutandis to the distribution of profits in the relevant next financial year by the New Shareholders for any such amounts of the 2007 Pro Rata AIFRS Profits not yet distributed.

## Chapter VI. Liquidation

### Art. 25. Dissolution and Liquidation.

25.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

25.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with article 21.7.

25.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

25.4 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.5 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in compliance with the rules as set forth under articles 24 above.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these Articles conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes to the extent permitted by the Luxembourg laws.

### Art. 27. Definitions.

«Affiliate» in relation to a company, partnership or other legal entity means any Subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding Company;

«Asset Management Agreements» means the agreements to be entered into from time to time by the Company;

«BBIPL» means BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LIMITED, an Australian limited private company, registered in the Australian Business Register under No. ABN 76 108 617 483;

«BNB» means BABCOCK & BROWN LIMITED, an Australian limited public company, registered in the Australian Business Register under No. ABN 53 108 614 955 and listed at the Australian stock exchange;

«BNB Entities» means BNB and any of its Affiliates;

«Budget» means at any time the then current the budget of the Company adopted from time to time;

«Business Day» means a day other than a Saturday or Sunday, on which the major retail banks in the City of London, Frankfurt, Munich and Luxembourg, are open for non-automated customer services;

«Business Plan» means at any time the then current business plan of the Company from time to time;

«Defaulting Shareholder» means any of the Shareholders in respect of which an Event of Default has occurred;

«Distribution Amount» means any sum available to or distributable by the Company, after payment of or provision for any tax whether of the Company or any of its Subsidiaries and after deduction of any other occurred cost and after having made reasonable reserves for actual or contingent liabilities;

«Event of Default» means any of the following events:

- an Insolvency Event in relation to a Shareholder;
- fraud, embezzlement or theft perpetrated by a director or similar officer of a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder which has a detrimental impact on the Company's financial situation has been proven or settled or for which it or he has been convicted; or
- a material breach by a Shareholder of its obligations under the Articles which has not been remedied to the reasonable satisfaction of the other Shareholder within twenty (20) Business Days of receipt of the first notice by that Shareholder from the other Shareholder or the Company requiring the Shareholder to remedy the breach (whereby, in particular (but not limited thereto), a breach of an Shareholder against the provisions (transfer restrictions) set out in the Articles shall constitute such «material breach» within the meaning hereof); and
- a breach by a Shareholder of any material funding obligation contained in the Business Plan.

«Fair Market Value» shall be the fair market value, as the case may be, of (i) the Offered Default Interest (in the event of a Default Sale Notice), (ii) the B Shares (in the event of exercise by the A Shareholders of a Deadlock Option or a Change of Control Option following an OMERS Change of Control) and (iii) the A Shares (in the event of the exercise of a Change of Control Option in the event of a BGP Change of Control) at the Relevant Date and shall be calculated as set out in the Shareholders' Agreement;

«Holding Company» in relation to a company, partnership or other legal entity means a company, partnership or other legal entity which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company, partnership or other legal entity or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers of that company, partnership or other legal entity or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company, partnership or other legal entity;

«Insolvency Event» means, in relation to a person, any of the following:

- (a) an encumbrancer takes possession of, or a trustee is appointed in respect of, all or any material part of the business or assets of the person, or any mortgage or charge, howsoever created or arising, over any of its material part of its assets is enforced;
- (b) the person has a receiver, administrative receiver, administrator, compulsory manager or other similar officer of the whole or any material part of its assets or undertaking appointed;
- (c) the person is unable or admits inability to pay its debts as they fall due or has any voluntary arrangement proposed in relation to it or enters into any scheme of arrangement (other than for the purpose of reconstruction or amalgamation upon terms and within such period as may previously have been approved in writing by the Shareholders other than the person);
- (d) a petition is presented or any corporate action, legal proceedings or other step is taken for the purpose of winding up the person and formal proceedings are opened which are not withdrawn within thirty (30) Business Days or which cannot reasonably be shown to be frivolous, vexatious or an abuse of the process of the court or which relates to a claim to which the person has a good defence and which is being contested in good faith by the person;
- (e) an order is made or resolution passed for the winding up or dissolution of the person or a notice is issued convening a meeting for the purpose of passing any such resolution other than a solvent reorganisation which has the prior written approval of the Shareholders other than the person;
- (f) any petition is presented, notice given or other step is taken for the purpose of the appointment of an administrator of the person or any of the Shareholders other than the person reasonably believes that any such petition or other step is imminent or an administration order is made in relation to the person;
- (g) any suspension of payments or moratorium of any indebtedness in relation to a person;
- (h) composition, assignment or arrangements with any creditor of the person by reason of actual or anticipated financial difficulties;

(i) enforcement of any security over any interest of the person; or

(j) any act, event or circumstance analogous to any of the aforesaid occurs in any jurisdiction in which the person is incorporated or established.

«Related BGP Fund» shall mean any joint ventures, funds or other investment vehicles managed or directly or indirectly controlled by the A Shareholder, or any group entity to which the A Shareholder belongs to;

«Third Party Buyer» shall be an entity other than an Affiliate or a Related BGP Fund;

«Shareholders' Agreement» means any shareholders' agreement signed between the Shareholders from time to time;

«Subsidiary» of a company, partnership or other legal entity (the first company) means a company, partnership or other legal entity (the second company) in respect of which the first company directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights or shares or other interests in the second company or has the right to appoint or remove at least the majority of the second company's board of directors or managers or controls alone or, pursuant to an agreement with others, at least a majority of the voting rights in that second company; and with respect to the Shareholders linked to the B Shareholder, also means a second company in which the Shareholders linked to the B Shareholder or a Holding Company does not have control derived from voting rights but owns shares or other interests which represent more than 50% of the fair market value of such second company provided that the Shareholders linked to the B Shareholder or the Holding Company has approval rights over the business plan (including the budget) and over fundamental changes to the second company's business.»

#### *Second resolution*

The shareholders' meeting resolves to reclassify the current manager of the Company, BGP INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795, as Class A Manager.

#### *Third resolution*

The shareholders' meeting resolves to appoint with immediate effect for an undetermined period, the following persons as managers:

- Mr Mark Klym, director investment, born on 11 October 1965 in Scarborough, Ontario, Canada, residing at 130 Adelaide Street West, Toronto, Ontario, M5H 3P5; and

- Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, The Netherlands, residing at Rue de la Biff 42, B-6780 Hondelange, Belgium.

As a consequence of this resolution, the board of managers of the Company will therefore be fixed as follows:

- BGP INVESTMENT S.à r.l., Class A Manager;

- Mark Klym, Class B Manager; and

- Bart Zech, Class B Manager.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BGP INVESTMENT S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, ici représentée par Corinne Petit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 11 septembre 2007; et

2) ORC HEIDI HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés sous le numéro B 124.976, ici représentée par Corinne Petit résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 11 septembre 2007.

Les procurations, signées ne varietur par le/la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de KPI RETAIL PROPERTY 20 S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, en date du 30 décembre 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.060, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 856 en date du 29 avril 2006 (page 41052).

Lesquelles parties comparantes représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de refondre totalement les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 20, S.à r.l. et qui sera régie par la loi applicable à cette forme de société (ci-après la «Société»), et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après la «Loi»), par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), ainsi que par tout pacte d'associés entre les associés, tel qu'amendé ou remplacé (le «Pacte d'Associés»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés dans les termes prévus pour la modification des présents Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 14.1 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de Luxembourg-Ville.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière, de sûretés de toutes sorte et la gestion, le contrôle et le développement de ce portefeuille.

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est d'offrir une assistance, par la voie d'emprunts, sûretés ou autre à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, à une société qui est directement ou indirectement actionnaire de la Société ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne conclura une quelconque transaction qui pourrait entraîner son engagement dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également s'engager dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas une quelconque transaction qui pourrait entraîner son engagement dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en tant que «limited partner» dans un «limited partnership» allemand;
- emprunter de l'argent sous quelque forme que se soit ou obtenir un quelconque type de crédit et capter des fonds à travers des dérivés financiers ou autres, y compris, mais non seulement, par l'émission, sur une base privée, d'obligations, actions, billets, billets à ordre et autres instruments de crédit ou d'equity, l'utilisation de dérivés financiers ou autrement;
- avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer un crédit à, ou avec, une autre entité, ou souscrire ou acheter des instruments financiers émis par une entité du Luxembourg ou étrangère, avec ou sans garantie, dans des termes convenus;
- donner une garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, par un engagement personnel, par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs, actifs immobiliers (présents ou futurs), ou par tout ou l'une quelconque de ces méthodes, ou par tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société ou des Sociétés Liées, afin de mener à bien l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Liées, dans les limites fixées par la Loi luxembourgeoise.

Les Associés feront en sorte que la Société soit considérée comme résidente luxembourgeoise pour des raisons de fiscalité internationale.

3.4 La Société peut exercer toutes activités de nature juridique, commerciale, technique et financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet social de même que toutes opérations liées directement ou indirectement au fait de faciliter la réalisation de ses objectifs dans tous les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. Capital social, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A», leurs détenteurs étant désignés ci-après comme les «Associés A») d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et par sept mille neuf cent trente et une (7,931) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B», leurs détenteurs étant désignés ci-après comme les «Associés B») d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En complément du capital social, il peut être institué un compte de prime d'émission auquel sera alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de part sociale. Le montant de ce compte de prime d'émission sera librement disponible pour le ou les Associé(s).

5.3 La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

#### **Art. 7. Transfert des Parts Sociales.**

7.1 Nul Associé ne fera, ou n'acceptera de faire ce qui suit:

7.1.1 vendre, transférer, disposer, céder, mettre en gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur une Part Sociale ou prendre une participation sur une Part Sociale;

7.1.2 accorder une option, un droit ou un intérêt sur l'une quelconque des Parts Sociales ou prendre un intérêt sur une Part Sociale;

7.1.3 conclure un trust ou un contrat similaire relatif à toute Part Sociale ou tout intérêt sur toute Part Sociale en vertu duquel l'intérêt économique dans cette Part Sociale ou la prise de participation sur une Part Sociale est transféré à un tiers; ou

7.1.4 accepter l'un des points sus-mentionnés.

#### **Art. 8. Transferts Autorisés.**

8.1 Nonobstant les stipulations de l'article 7, et conformément aux dispositions de la Loi, tout Associé peut:

8.1.1 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Affilié en vertu de l'article 8.4 ci-après;

8.1.2 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un autre Associé suite à l'exercice du droit de préemption tel que stipulé à l'article 9 ci-après;

8.1.3 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un autre Associé;

8.1.4 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Tiers Acheteur si tant est que les stipulations des articles 9 et 10 ci-après aient été respectées.

8.2. Nonobstant les stipulations de l'article 8.1, les Associés B peuvent:

8.2.1 transférer ses Parts Sociales à toute personne avec le consentement préalable des Associés A;

8.2.2 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un autre Associé B;

8.2.3 transférer ses Parts Sociales aux Associés A suite à l'exercice de l'Option de Déblocage prévue à l'article 12.1, dans la mesure ou dans chaque cas énumérés à l'article 8.2, les dispositions de l'article 9 aient été respectées.

8.3 Nonobstant l'article 8.1 et conformément aux stipulations de l'article 9, les Associés A peuvent transférer leurs Parts Sociales à toute personne avec le consentement préalable des Associés B, à un autre Associé A ou à un Fond Lié BGP.

8.4 Nonobstant l'article 8.1 et sous réserve de l'exécution d'un acte d'adhésion à tout Pacte d'Associés, tout Associé peut transférer tout ou partie de ses Parts Sociales ou de ses droits dans le but d'acquérir des Parts Sociales d'un Affilié en vertu de ce Pacte, pourvu que l'Affilié détenant des Parts Sociales transfère à son tour immédiatement ses Parts Sociales à une personne qui est un Affilié s'il cesse d'être un Affilié des Associés.

#### **Art. 9. Droits de préemption.**

9.1 Si un Associé (l'«Associé Vendeur») désire transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Tiers Acheteur, il doit au préalable faire une offre aux autres Associés (les «Associés Restants») par écrit (l'«Avis de Transfert») et à la Société énonçant les caractéristiques des parts sociales offertes (les «Parts Sociales Offertes») ainsi que le prix des Parts Sociales Offertes, tout en mentionnant d'autres termes telles que la date d'exécution, la responsabilité pour les évalua-

tions, les sûretés et les indemnités, les termes de la résolution du prix d'achat sous des contrats d'entiercement, s'il en existe, que l'Associé Vendeur est disposé à accepter (ensemble les «Termes»).

9.2 Les Associés Restants doivent, dans les 30 Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis de Transfert (la «Caducité de l'Offre»), soit:

9.2.1 signifier à l'Associé Vendeur un écrit acceptant l'offre dans les Termes de l'Avis de Transfert (l'«Acceptation»);  
ou

9.2.2 signifier à l'Associé Vendeur un écrit refusant l'offre comprise dans l'Avis de Transfert.

9.3 Lorsque tous les Associés Restants notifient une Acceptation (les «Associés Offrants»), chaque Associé Offrant pourra prétendre à une portion des Parts Sociales Offertes de façon à ce que le nombre total cumulé de Parts Sociales détenues par chaque Associé Offrant représente l'ensemble des Parts Sociales détenues par tous les Associés Offrants, et l'Associé Vendeur pourra transférer en conséquence lesdites Parts Sociales Offertes. Lorsque certains, mais non l'ensemble, des Associés Restants notifient une Acceptation, les Associés Offrants ont le droit de notifier une Acceptation pour le même nombre de Parts Sociales que les Associés Restants sous dix (10) Jours Ouvrés en plus à compter de la Caducité de l'Offre.

9.4 Si aucun des Associés Restants ne signifie une Acceptation ou ne répond pas à l'Avis de Transfert avant la Caducité de l'Offre, l'Associé Vendeur, conformément à l'article 11, aura alors le droit de vendre à un Tiers Acheteur dans les Termes ou dans des termes et conditions plus favorables à l'Associé Vendeur pendant une durée de trois (3) mois à compter de la Caducité de l'Offre (la «Période de Vente»).

9.5 Si l'Associé Vendeur ne peut vendre toutes les Parts Sociales Offertes conformément à l'article 9.3 pendant la Période de Vente, l'Associé Vendeur peut soit:

9.5.1 retirer l'offre de vendre les Parts Sociales Offertes en délivrant un avis de retrait à la Société; soit

9.5.2 notifier un Avis de Transfert Subséquent (l'«Avis de Transfert Subséquent») dans des termes différents aux Termes pour lesquels les stipulations des articles 9.1 à 9.3 sont mutatis mutandis applicables, à l'exception du fait que:

(i) la «Caducité de l'Offre» sera de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception de l'Avis de Transfert Subséquent;  
et

(ii) les «Termes» seront les termes mentionnés dans l'Avis de Transfert Subséquent.

**Art. 10. Tag Along.** Si un Associé Vendeur désire vendre tout ou partie de ses Parts Sociales à une ou plusieurs personnes en tant que Tiers Acheteur, les Associés Restants peuvent demander, par avis notifié, à l'Associé Vendeur ou demander au Tiers Acheteur d'acheter les Parts Sociales des Associés Restants sur une base proportionnelle et dans des termes et conditions équivalents aux termes et conditions dans lesquels ce transfert a lieu. Pour la levée de tout doute, l'Associé Vendeur ne doit pas vendre ses Parts Sociales si l'acquéreur concerné (ou l'un de ses Affiliés) n'achète pas les Parts Sociales des Associés Restants tel que requis par cet ou ces Associé(s) Restant(s).

#### **Art. 11. Défaut de Vente.**

11.1 Si l'Associé non défaillant envoie un Avis de défaut considérant qu'est applicable cet article 11.1 (le «Défaut de Vente»), alors l'Associé Défaillant sera réputé avoir donné avis (l'«Avis de Défaut de Vente») aux Associés non-défaillants en offrant de vendre les Parts Sociales de l'Associé Défaillant ou de l'un quelconque de ses Affiliés (ensemble, la «Participation Défaillante Offerte») dans le cas où:

11.1.1 le prix pour la Participation Défaillante Offerte (le «Prix d'Option de Défaut de Vente») est de 95% de la Juste Valeur du Marché de la Participation Défaillante Offerte à la Date Concernée. Le Prix d'Option de Défaut de Vente est celui accordé par les Associés ou, à défaut d'accord dans une période de trente (30) Jours Ouvrés suivant l'Avis de Défaut de Vente, sera celui déterminé par un Expert nommé conformément à l'article 11.2;

11.1.2 pendant la période de trente (30) Jours Ouvrés débutant à la date à laquelle est déterminé le Prix d'Option de Défaut de Vente, l'Associé non défaillant indique s'il est (ou son Affilié désigné) prêt à accepter de transférer toute (et non une partie seulement) de la Participation Défaillante Offerte en considération du Prix d'Option de Défaut de Vente par la voie d'une notification écrite adressée à l'Associé Défaillant;

11.1.3 si l'Associé non défaillant accepte d'acquérir la Participation Défaillante Offerte dans le délai imparti et conformément aux termes tel que stipulé à l'article 11.1.2, l'Associé Défaillant transférera, et l'Associé non défaillant, ou son Affilié désigné, acceptera le transfert de la Participation Défaillante Offerte en contrepartie du paiement du Prix d'Option de Défaut de Vente;

11.1.4 s'il existe plus d'un Associé non défaillant, les stipulations de l'article 9.3 s'appliqueront mutatis mutandis.

11.2 Si aucun accord sur le Prix d'Option de Défaut de Vente ne peut être trouvé entre les Associés sur la base de négociations de bonne foi:

11.2.1 les Associés A et les Associés B nomment PWC, (ou, si PWC n'accepte pas l'engagement, toute autre société indépendante d'audit de renommée internationale choisie conjointement par les Parties), ou si un accord sur la société indépendante d'audit ne peut être trouvé dans les dix (10) Jours Ouvrés suivant le refus de PWC, une personne nommée par le président de l'institut des auditeurs allemands (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW), qui agira en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre (l'«Expert»); sa décision sera définitive et liera les parties; et

11.2.2 les Associés A et les Associés B nommeront en tant qu'expert secondaire un évaluateur immobilier de renommée internationale pour les Immeubles sis à Hanovre et au Rhin-Rhour. S'ils ne peuvent s'accorder sur un expert secondaire sous dix (10) Jours Ouvrés, l'Expert, une fois nommé conformément à l'article 11.2.1, nomme alors l'expert secondaire (l'«Expert Secondaire») lequel agira également en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et liera les parties aussi bien que l'Expert.

11.3 L'Expert et l'Expert Secondaire ainsi nommés doivent donner la possibilité aux Associés de lui faire des déclarations à propos du calcul de la Juste Valeur du Marché, dans un délai raisonnable et dans un laps de temps qu'il pourra déterminer (accompagnées d'évaluations professionnelles, de rapports ou de toute autre preuve appropriée tirés de circonstances comparables) prendre en compte ces déclarations et permettre à chaque Associé de faire des observations sur les déclarations de l'autre. L'Expert et l'Expert Secondaire ont pour instructions de considérer ces déclarations écrites, et sont tenus d'évaluer la Juste Valeur du Marché, en appliquant les principes énoncés dans le Pacte d'Associés et dans les limites fixées par les Associés, pour qu'elle ne soit pas au-delà de la plus haute Juste Valeur du Marché ni en deçà de la plus basse Juste Valeur du Marché mentionnée dans l'une des déclarations écrites soumises par les Associés à l'Expert et à l'Expert Secondaire.

11.4 L'Expert rendra sa décision par écrit énonçant les raisons qui l'ont motivée, sur la base de l'évaluation faite par l'Expert. L'évaluation de l'Expert lie les Associés, sauf erreur manifeste.

## **Art. 12. Option de Déblocage.**

12.1 Les Associés A ont l'option (l'«Option de Déblocage») d'acquérir l'ensemble des Parts Sociales et toute autre participation détenue par les Associés B dans la Société ou directement dans les portefeuilles immobiliers (ensemble les «Participations des Associés B») si les Associés A et les Associés B ne peuvent s'accorder sur une décision, tel que prévu par l'article 20.5. Ce désaccord devra persister après des négociations commerciales menées de bonne foi et de façon raisonnable dans les trente (30) Jours Ouvrés après la première résolution sur le sujet (le «Déblocage»); cette période peut être prorogée par le consentement écrit de tous les Associés (la «Période de Négociation»). Pour éviter tout doute, l'Option de Déblocage ne s'applique que pour l'ensemble des Participations des Associés B et non pour une partie seulement.

12.2 Si aucun accord n'a été trouvé pendant la Période de Négociation, les Associés A peuvent, dans une période de trente (30) Jours Ouvrés à compter de l'expiration de la Période de Négociation, lever l'Option de Déblocage par un avis écrit à chaque Associé B et à la Société, dans lequel les Associés A peuvent requérir que la Participation des Associés B soit intégralement ou partiellement transférée à tout Affilié de l'Associé A ou à un Fond Lié BGP.

12.3 Le prix payé en contrepartie du transfert de la Participation des Associés B sera la Juste Valeur du Marché de la Participation des Associés B transférée par les Associés B, laquelle sera déterminée par analogie avec l'évaluation du Prix de l'Option de Défaut de Vente (pourvu néanmoins que le prix payé soit égal à 100% de la Juste Valeur du Marché de la Participation des Associés B). Les stipulations de l'article 11 s'appliqueront mutatis mutandis.

12.4 Dans l'hypothèse où les Associés A n'exercent pas l'Option de Déblocage pendant la période énoncée à l'article 12.2, les Associés s'efforceront de trouver un Tiers Acheteur pour la Société.

12.5 Si aucun Tiers Acheteur n'est trouvé pendant une période de trois (3) mois à compter du Blocage, la Société sera alors dissoute.

## **Art. 13. Changement de contrôle.**

13.1 Dans l'hypothèse où un Associé B cesse d'être un Affilié d'OMERS (le «Changement de Contrôle d'OMERS»), les Associés A, sauf dans les circonstances prévues à l'article 8.4, disposent de l'option d'acquérir les Participations des Associés B au moment du Changement de Contrôle d'OMERS ou bien d'eux-mêmes, ou bien ils peuvent demander de transférer à un ou plusieurs de leurs Affiliés ou à Fond Lié BGP.

13.2 Dans l'hypothèse où (i) BBIPL détient directement ou indirectement moins de 25% du capital social dans un Associé A; ou (ii) un tiers (et pour ce faire, «tiers» signifie une partie autre qu'une entité BNB) prend le contrôle d'une Entité BNB comme faisant partie de la transaction tel que défini dans un Pacte d'Associés; ou (iii) si plus de 50% des droits de vote dans BN sont détenus par un ou plusieurs associés agissant de concert dans le sens prôné par la loi applicable sur les régulations (le «Changement de Contrôle de BGP»), les Associés B ont une option d'acquérir les Parts Sociales des Associés A au moment du Changement de Contrôle de BGP ou bien d'eux-mêmes, ou bien ils peuvent demander de transférer à un ou plusieurs de leurs Affiliés (la levée de l'option suite à un Changement de Contrôle d'OMERS et à un Changement de Contrôle de BGP, chacun une «Option de Changement de Contrôle»).

13.3 L'Option de Changement de Contrôle peut être levée, à tout moment, par l'Associé concerné dès lors qu'il a pris connaissance du Changement de Contrôle pourvu que (i) le droit de lever l'Option de Changement de Contrôle ait lieu après l'expiration de trente (30) Jours Ouvrés suite au fait que l'Associé ait reçu un avis écrit du Changement de Contrôle d'un autre Associé, et que (ii) l'Option de Changement de Contrôle dans un autre Pacte d'Associés soit également levée. L'Option de Changement de Contrôle s'applique pour l'ensemble des Participations respectives des Associés et non seulement pour une partie d'entre elles.

13.4 Le prix payé en contrepartie des Participations d'Associés considérées est la Juste Valeur du Marché des Participations d'Associés considérées à la Date Concernée, par analogie avec l'évaluation du Prix de l'Option de Défaut de



Vente (pourvu néanmoins que le prix payé soit égal à 100% de la Juste Valeur du Marché de la Participation des Associés B). Les stipulations de l'article 11 sont mutatis mutandis applicables.

**Art. 14. Autorisations d'achat des Parts Sociales.** Nonobstant toute stipulation contraire énoncée dans les présents Statuts, dans l'hypothèse où ORC HEIDI HOLDINGS S.à.r.l. ou ORC HEIDI FINANCING INC. sont autorisés à acheter ou acquérir autrement d'une toute autre partie, à un prix autre que la juste valeur du marché au moment de l'achat, ORC HEIDI HOLDINGS S.à.r.l. ou ORC HEIDI FINANCING INC. ne seront pas autorisés à acquérir lesdites Parts Sociales par elles-mêmes mais peuvent désigner un Affilié d'OMERS Administration Corporation qui n'est pas exempté d'impôts lors de l'acquisition desdites Parts Sociales à leur place en vertu de l'«Income Tax Act» (Canada).

### Titre III. Gérance

#### Art. 15. Gérance.

15.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux stipulations ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance est composé par trois Membres du Conseil ou par un nombre de membres déterminé en vertu d'une résolution des Associés lors d'une Assemblée Générale des Associés (à l'exception de la période pendant laquelle une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations ont lieu) conformément aux stipulations de l'article 21.4. Cette résolution sera dûment enregistrée dans les minutes de cette Assemblée composée conformément aux stipulations de l'article 15. A tout moment, les Associés doivent s'assurer qu'ils proposent, en tant que Membres du Conseil, un nombre suffisant de Membres du Conseil résidants à Luxembourg (les «Membres du Conseil Résident») de façon à ce que la moitié des membres du Conseil de Gérance soit des Membres du Conseil Résident.

15.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leur mandat par une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité simple conformément à l'article 21.4 et qui détermine les pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont réputés avoir été nommés pour une période indéterminée. Les Gérants peuvent être réélus et révoqués avec ou sans motif («ad nutum»), à tout moment.

15.3 Le Conseil de Gérance est toujours composé comme suit:

15.3.1 un (1) Membre du Conseil est nommé par l'Assemblée Générale des Associés sur une liste de candidats proposés par l'Associé A (ces Membres du Conseil sont désignés en tant que les «Gérants A»);

15.3.2 deux (2) Membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés sur une liste de candidats proposés par l'Associé B (ces Membres du Conseil sont désignés en tant que les «Gérants B»).

15.4 Chaque Associé peut proposer la révocation d'un Membre du Conseil qu'il a lui-même proposé pour nomination par lui ainsi que la nomination d'un remplaçant du Membre du Conseil désigné conformément à l'article 15.3 ci-dessus, par le biais d'une notification à la Société signée par et au nom de cet Associé, demandant la réunion d'une Assemblée Générale des Associés tenue conformément aux Statuts afin de démettre ledit Membre du Conseil de ses fonctions et nommer un Membre du Conseil remplaçant, avec effet au jour de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés.

15.5 A la date de réalisation d'une vente, cession, transfert ou autre disposition de toutes les Parts Sociales détenues par un Associé, cet Associé procurera la démission de chaque Membre du Conseil nommé sur son avis, par une notification à la Société signée par et au nom de cet Associé, demandant la réunion d'une Assemblée Générale des Associés, réunie conformément aux Statuts, pour prendre acte de la démission des fonctions de ce Membre du Conseil et nommer un Membre du Conseil remplaçant, avec effet au jour de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés.

15.6 Le Conseil de Gérance élit un Gérant B par un vote à la majorité simple des suffrages exprimés au début de chaque réunion du Conseil, et un président (le «Président») du Conseil parmi les Membres du Conseil.

#### Art. 16. Procédures au sein du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont dûment convoquées et tenues chaque fois que cela est requis par le Conseil de Gérance et, sauf si les Associés en décident autrement, tous les six (6) mois au moins, au siège social de la Société au Luxembourg ou à tout autre endroit déterminé à tout moment par le Conseil de Gérance. Aucune réunion du Conseil de Gérance ne sera convoquée moins de cinq (5) jours ouvrés à l'avance par un avis donné à tous les Membres du Conseil dans lequel seront précisés les points à l'ordre du jour de la réunion. Néanmoins, des réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées au moins quarante-huit (48) heures à l'avance par un avis donné à tous les Membres du Conseil si tous les Membres du Conseil sont d'accord ou si, de l'avis d'un Membre du Conseil, les intérêts de la Société peuvent être affectés de façon négative si l'affaire en cause devant être discutée lors de la réunion n'est pas traitée de manière urgente.

16.2 Toutes les réunions du Conseil de gérance sont tenues en Anglais sauf si le Conseil de Gérance en décide autrement au cas par cas. Les Membres du Conseil absents peuvent se faire représenter par un autre Membre du Conseil. Des résolutions écrites sont gardées pour chaque Conseil de Gérance, énonçant le lieu et la date de la réunion, les participants, l'ordre du jour, les affaires discutées et l'essence des résolutions prises par le Conseil de Gérance. Le Président signe les résolutions, une copie de ces résolutions est envoyée à chaque Membre du Conseil et une est gardée dans les livres de la Société. Toute procuration est jointe aux résolutions prises lors de la réunion. Les copies et extraits des résolutions, qui peuvent être produites en justice ou autre, sont également signées par le Président.

16.3 Les résolutions des réunions du Conseil de Gérance sont en principe adoptées lors des réunions. Cependant, et dans la mesure où cela est autorisé par la Loi, des résolutions pourront être adoptées en dehors de réunions, par écrit, par fax, e-mail, téléphone ou visioconférence, sans qu'il soit nécessaire de respecter les dispositions décrites précédemment relativement à la convocation de telles réunions, si dans des circonstances spécifiques où une décision urgente est nécessaire et dans la mesure où aucun Gérant ne participe aux réunions par téléphone (conférences téléphoniques) depuis l'Allemagne.

#### **Art. 17. Réunion du Conseil de Gérance.**

17.1 Nulle résolution ne peut être adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance à moins que la majorité des Membres du Conseil soit présente ou qu'ils soient dûment représentés par une procuration donnée à un autre Membre du Conseil présent ou représenté.

17.2 Si le quorum de l'article 17.1 n'est pas atteint, une nouvelle réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée. Cette nouvelle réunion du Conseil de Gérance atteindra le quorum pour le même ordre du jour que celui de la réunion ayant connu un défaut du quorum (sauf en ce qui concerne les Affaires Réservées pour lesquelles l'article 17.3 est toujours applicable) si au moins deux (2) Membres du Conseil sont présents, qu'ils soient des Gérants A ou des Gérants B, pourvu que cela ait été signalé lors de la nouvelle convocation.

17.3 Les affaires suivantes, dont pourra avoir à traiter le Conseil, sont des affaires réservées (les «Affaires Réservées») qui requièrent des résolutions du Conseil de Gérance votées par le Gérant A et au moins un Gérant B:

17.3.1 l'émission et le rachat d'instruments convertibles, de prêts et d'autres sûretés de la Société, ou de warrants, options ou autres droits si tant est que ces instruments ou droits soient convertibles en, ou se rapportent à, l'acquisition de parts sociales ou d'actions;

17.3.2 le pourvoi de garanties, lettres de confort de tous types et prétentions sur une autre responsabilité d'un montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour les tiers;

17.3.3 l'approbation et tout amendement au Projet Commercial et au Budget et réalisant une autre affaire commerciale que celles spécifiées dans le Projet Commercial ou approuvées dans le Budget;

17.3.4 la vente, le transfert, la location, l'échange ou autre de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société;

17.3.5 l'octroi volontaire de privilèges ou de tout autre sûreté sur les actifs de la Société;

17.3.6 la demande d'enregistrement d'une dissolution volontaire de la Société ou bien la recherche de la protection d'une loi sur l'insolvabilité ou des reports de dettes de la Société;

17.3.7. l'octroi d'une procuration ou de toute autorisation illimitée d'agir au nom et pour le compte de la Société, dans les limites autorisées par la Loi;

17.3.8 l'amendement ou la cessation des Contrats de Gestion d'Actifs;

17.3.9 la nomination et la révocation des administrateurs gérants dans les filiales directes de la Société;

17.3.10 la conclusion d'une quelconque transaction avec les Affiliés; et

17.3.11 l'exercice des droits d'actionnaire de la Société dans une de ses Filiales à propos de l'un des thèmes énoncés aux articles 17.3.1 à 17.3.8 ci-dessus ainsi que de toute Décision Majeure tel qu'énonce à l'article 21.7 ci-après.

17.4 Une résolution écrite, signées par tous les Membres du Conseil, est nécessaire et valable si tant est qu'elle ait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, valablement convoquée et tenue. Une telle décision peut être inscrite dans un seul et même document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

17.5 Les résolutions d'une réunion du Conseil de Gérance sont signées par tous les Membres du Conseil présents ou représentés lors de la réunion. Les extraits seront certifiés par un Membre du Conseil ou par toute autre personne désignée par un Membre du Conseil ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

17.6 Si le Gérant A et les Gérants B ne s'accordent pas sur l'une des Affaires Réservées ayant pour conséquence qu'aucune résolution ne peut être adoptée sur ce point, le Conseil de Gérance devra alors soumettre cette question aux Associés qui, lors d'une réunion, se prononceront sur cette question conformément aux stipulations de l'article 21.7.9 ci-après.

#### **Art. 18. Pouvoirs du Conseil, Signatures Autorisées.**

18.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration tombant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas spécialement réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront dévolus au Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société et non réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou par ce qui peut être prévu ici.

18.2 La Société est valablement engagée par la signature de deux des Membres du Conseil de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de l'une des personnes ou des personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux des Membres du Conseil (y compris par la voie de la représentation).

#### **Art. 19. Indemnisation du Conseil.**

19.1 Les Membres du Conseil ne sont pas personnellement responsables de l'endettement de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils ne sont responsables que de l'accomplissement de leurs devoirs.

19.2 Sous réserve des exceptions et limites posées par l'article 19.3 ci-après, tout Associé qui propose la révocation d'un Membre du Conseil sera tenu et s'accordera avec l'autre Associé pour indemniser et continuer à indemniser les autres Associés et la Société sur demande en cas de pertes, de responsabilités et de coûts que les autres Associés ou la Société pourront supporter suite, ou en rapport avec, toute plainte du Membre du Conseil suite à un renvoi injustifié ou injuste, à un licenciement économique ou autre compensation faisant suite à la révocation ou la perte de ses fonctions par un Membre du Conseil.

19.3 Aucune indemnité n'est due à un quelconque Membre du Conseil ou fondé de pouvoir:

19.3.1 en cas de responsabilité de la Société ou de ses associés pour de fraude, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

19.3.2 concernant toute affaire pour laquelle il aura été reconnu avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

19.3.3 dans l'hypothèse d'une transaction, sauf si ladite transaction a été approuvée par un tribunal compétent ou par le Conseil de Gérance.

**Art. 20. Conflits.** Aucun contrat, aucune transaction entre la Société et tout autre entité ne sera affecté ou rendu nul par le fait qu'un ou plusieurs Membre(s) du Conseil ou fondés de pouvoir y ait un intérêt ou par le fait qu'il soit un gérant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle entité. Tout Membre du Conseil ou fondé de pouvoir de la Société qui agit en tant que gérant, administrateur, officier ou employé d'une entité avec laquelle la Société doit passer un contrat ou autrement entreprendre une affaire ne doit pas, uniquement en raison de ses liens avec cette autre entité, être empêché d'analyser, voter ou agir sur tout aspect d'un tel contrat ou d'autres affaires.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale de ou des associés - Droit de vote.**

21.1 Toutes les décisions des Associés sont prises lors de l'Assemblée Générale des Associés. Cependant, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq, dès lors, les résolutions des Associés pourront valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valable prise par écrit (le cas échéant) représentera l'assemblée générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

21.2 Tout Associé peut prendre part à toutes Assemblées Générales ou résolutions écrites. Chaque Associé a un nombre de droit de vote équivalent au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir lors d'une assemblée des Associés par procuration.

21.3 L'assemblée des Associés est convoquée par le Conseil de Gérance ou par tout Associé disposant au moins vingt-neuf (29) pour cent des droits de vote dans la Société, par le biais d'une lettre recommandée adressée à tous les (autres) Associés faisant figurer l'ordre du jour. Le délai pour convoquer l'assemblée des Associés ne peut être inférieur à deux semaines et commence à courir à compter de l'envoi de la notification. Si tous les Associés y consentent, ils peuvent renoncer aux délais et aux formalités de convocation de l'assemblée et de notification de l'ordre du jour.

21.4 Sauf stipulation contraire des Statuts, l'assemblée des Associés atteint le quorum si au moins un Associé A et un Associé B sont représentés. Dans le cas contraire, une nouvelle assemblée des Associés doit être tenue conformément à l'article 21.3. Cette nouvelle assemblée peut décider sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée pour laquelle le quorum n'était pas suffisant, sans égard au montant du capital social assorti de droits de vote qui est représenté, et pourvu que cela ait été reflété dans la nouvelle invitation.

21.5 L'assemblée des Associés est présidée par la personne élue en tant que président à une majorité relative des votes exprimés sous la supervision du représentant présent de l'Associé le plus âgé avant d'adresser l'ordre du jour. Le président constate que l'assemblée des Associés atteint le quorum et décide sur la procédure à suivre pour le vote, sauf si l'assemblée des Associés en décide autrement.

21.6 Sous réserve des stipulations des articles 21.7 et 21.8 ci-après, les décisions de l'Assemblée Générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié de nombre total de Parts Sociales alors émises, y compris pour les décisions suivantes:

21.6.1 l'adoption des comptes annuels;

21.6.2 répartition des Montants Distribuables;

21.6.3 nomination, révocation et décharge des responsabilités des Membres du Conseil;

21.6.4 adoption des règles de procédure pour la gestion et les amendements;

21.6.5 conclusion et amendement des contrats de services passés entre les Membres du Conseil et les directeurs;

21.6.6 donner des instructions obligatoires aux Membres du Conseil;

21.6.7 tout autre question qui, en vertu de la Loi de 1915, requière l'approbation des Associés représentant plus de la moitié du nombre total de Parts Sociales.

21.7 Les décisions suivantes sont prises pas une décision favorable de (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du nombre total des Parts Sociales alors émises:

21.7.1 le consentement d'émettre, de transférer, de gager ou prendre toute autre sûreté sur les Parts Sociales ou tout autre participation sur la Société;

21.7.2 l'amendement des Statuts;

21.7.3 l'augmentation du capital social et l'émission de Parts Sociales;

21.7.4 le rachat des Parts Sociales;

21.7.5 la fusion, la séparation ou toute autre restructuration de la Société;

21.7.6 la dissolution de la Société;

21.7.7 l'approbation du Projet Commercial et du Budget soumis au Conseil;

21.7.8 nomination, révocation et décharge de l'auditeur; et

21.7.9 résolutions sur les Affaires Réservées présentées lors de l'assemblée des Associés conformément à l'article 17.6.

21.8 Les décisions pour changer la nationalité de la Société requièrent l'approbation des Associés représentant 100% des Parts Sociales alors émises.

**Art. 22.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, ledit associé exerce l'ensemble des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

## Titre V. Année sociale

### Art. 23. Année sociale.

23.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

23.2 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés par le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire comprenant l'indication de valeurs actives et passives de la Société.

23.3 Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

### Art. 24. Répartition des droits des Parts Sociales.

24.1 Sous réserve de tout contrat d'investissement conclu à tout moment entre les Associés, sous le Pacte d'Associés et approuvé à l'unanimité par les Associés, 36,56% des Bénéfices seront alloués à l'Associé A (les «Bénéfices A») et 63,44% des Bénéfices (les «Bénéfices B» et ensemble les «Bénéfices») seront alloués aux Associés B (le «Ratio de Distribution»).

24.2 Les Bénéfices signifient les bénéfices de la Société avant toute déduction des charges en rapport avec les convertibles preferred equity certificates et les allocations à la réserve légale déterminés par la Société (i) annuellement sur la base des comptes annuels de la Société tels qu'approuvés par l'assemblée générale des Associés (une «Survenance d'un Bénéfice Annuel»), et (ii) chaque fois que cela est nécessaire (par exemple, lors d'un dessaisissement par la Société ou d'une de ses Filiales, ou dans l'hypothèse d'une liquidation ou dissolution) et requis par une des Associés sur la base des comptes internes préparés par le Conseil de Gérance et approuvés par l'assemblée générale des Associés (chacune, une «Survenance d'un Bénéfice Exceptionnel»).

Pour éviter tout doute, les Bénéfices seront réduits d'un montant de 5% des bénéfices nets réalisés durant l'année financière considérée, montant qui sera alloué à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que ladite réserve atteigne 10% du capital social souscrit de la Société aussi longtemps que capital social est augmenté.

24.3 Lors de l'assemblée générale pendant laquelle les Associés approuvent la Survenance d'un Bénéfice Annuel, la Survenance d'un Bénéfice Exceptionnel ou décident du paiement de dividendes ou de l'allocation des bénéfices à la réserve A et à la réserve B conformément à l'article 24.2 ci-dessus (chacune une «Date de Distribution Pertinente»), les Associés décideront également que la Société, conformément à l'article 24.3.3 ci-après, rendra les bénéfices distribuables aux Associés et remettront également l'argent disponible pour la/le distribution/versement à:

24.3.1 l'Associé A soit (i) à raison des droits attachés aux Parts Sociales A en tant que dividendes, intérimaires ou pas, de la distribution de la prime d'émission, s'il y en a, à laquelle il a contribué ou d'autres réserves, s'il y en a, ou le remboursement du capital en vertu d'un rachat de part ou d'une réduction du capital ou (ii) tout surplus de liquidation, aussi longtemps que 36.56% des bénéfices sont alloués aux Parts Sociales A; et

24.3.2 les Associés B soit (i) à raison des droits attachés aux Parts Sociales B en tant que dividendes, intérimaires ou pas, de la distribution de la prime d'émission, s'il y en a, à laquelle il a contribué ou d'autres réserves, s'il y en a, ou le remboursement du capital en vertu d'un rachat de part ou d'une réduction du capital ou (ii) tout surplus de liquidation, aussi longtemps que 63.44% des bénéfices sont alloués aux Parts Sociales B.

24.3.3 Dans l'hypothèse d'une distribution des espèces disponibles à la distribution pour les Associés conformément à l'article 24.3 suite à un ou plusieurs Survenances de Bénéfice Exceptionnel pendant une année sociale, s'il ressort, des comptes annuels de la Société tels qu'approuvés par l'assemblée générale des Associés, que les montants des bénéfices réalisés par la Société durant cette année sociale et disponibles à la distribution pour les Associés étaient inférieurs aux bénéfices effectivement distribués aux Associés, une correction doit être faite sur le dividende intérimaire payé aux Associés doit, dans la mesure du trop-perçu, être considéré comme ayant été payé en tant qu'acompte sur le prochain

paiement de dividende. Le même principe s'appliquera dans l'hypothèse où une distribution aux Associés serait opéré en dehors des réserves, en dehors de la prime d'émission ou autre au regard de la Date de Distribution suivante Considérée. Si et dans la mesure où un règlement des paiements dus à la Date de Distribution Considérée n'est pas possible puisque les paiements ainsi dus sont inférieurs au montant du paiement du, l'Associé concerné, qui a reçu le trop-perçu, sera tenu au remboursement de ce montant à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

24.4 Les profits nets pour l'année sociale s'achevant le 31 décembre 2007 pourront être calculés selon les règles AIFRS (les «Profits AIFRS 2007»). Les Profits AIFRS 2007, disponibles pour toute distribution, pourront être distribués pro rata temporis (i) du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à la date effective du transfert des Parts Sociales B à ORC HEIDI HOLDING S.à.r.l (la «Date d'Achèvement»), aux actionnaires existants (i.e. les détenteurs de toutes les Parts Sociales, les «Actionnaires Existants»), et (ii) de la Date d'Achèvement jusqu'au 31 décembre 2007, aux associés qui seraient détenteurs de parts sociales au moment de la résolution sur la distribution des profits pour l'année financière 2007 (i.e. le détenteur des Parts Sociales A et le détenteur des Parts Sociales B, les «Nouveaux Actionnaires») (les «Pro-Rata Profits AIFRS 2007»).

24.5 Les règles AIFRS 2007 seront les règles financières internationales relatives à la présentation de l'information approuvées et publiées par l'«Australian Accounting Standards Board» (AASB) pour l'année deux mille sept (les «Règles AIFRS»).

24.6. Les Pro-Rata Profits 2007 calculés selon les règles AIFRS et distribués au Pro Rata seront calculés de la manière suivante, et les profits considérés seront distribués de la manière suivante:

i. les auditeurs chargés de la vérification des comptes annuels de la Société pour l'année financière 2007 pourront être chargés de contrôler les profits réalisés pour l'année financière 2007 selon les Règles AIFRS, un tel contrôle engageant aussi bien les Actionnaires Existants que les Nouveaux Actionnaires;

ii. les Pro-Rata Profits AIFRS 2007 pourront également être calculés sur la base des Profits AIFRS 2007 calculés selon les Règles AIFRS au pro rata de la période s'écoulant du 1 janvier 2007 jusqu'à la Date d'Achèvement incluse;

iii. si et dans la mesure où les profits tels que visés dans les comptes annuels de la Société selon la loi commerciale locale sont supérieurs ou égaux aux Pro-Rata Profits AIFRS 2007, les Nouveaux Actionnaires pourront décider de la distribution des Pro-Rata Profits AIFRS 2007 aux Actionnaires Existants en fonction de leur participation dans la Société immédiatement avant la Date d'Achèvement; tout profit restant sera distribué aux Nouveaux Actionnaires en fonction de leur participation respective dans la Société à la date de la résolution des actionnaires concernant la distribution des profits.

iv. si et dans la mesure où les profits dégagés tels que visés par les comptes annuels de la Société selon la loi commerciale locale sont inférieurs aux Pro-Rata Profits AIFRS 2007, les Nouveaux Actionnaires pourront diminuer les réserves légales de capital dans la mesure de ce qui est légalement autorisé sans que cela ait un effet économique néfaste, pour que le montant total potentiellement distribuable soit équivalent aux Pro-Rata Profits AIFRS 2007 et les Nouveaux Actionnaires pourront décider du paiement des Pro-Rata Profits AIFRS 2007 aux Actionnaires Existants en fonction de leur participation immédiate dans la Société avant la Date d'Achèvement.

v. si et dans la mesure où les profits tels que visés par les comptes annuels selon la loi commerciale locale sont inférieurs Pro-Rata Profits AIFRS 2007, et que la diminution de les réserves légales de capital n'est pas légalement autorisée ou est néfaste économiquement, la différence entre le montant potentiellement distribuable aux Actionnaires Existants et les Pro-Rata Profits AIFRS 2007 pourra être distribuée avec les profits distribuables au titre de la prochaine année financière aux Actionnaires Existants en fonction de leur participation dans la Société immédiatement avant la Date d'Achèvement. Les stipulations de l'article 15 paragraphe 8 des Statuts s'appliqueront mutatis mutandis aux Nouveaux Actionnaires pour la distribution des profits pour la prochaine année financière considérée, pour n'importe quel montant non encore distribué des Pro-Rata Profits AIFRS 2007.

## **Titre VI. Liquidation**

### **Art. 25. Dissolution et Liquidation.**

25.1 la Société ne peut être dissoute à raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

25.2 La liquidation de la Société est décidée par l'assemblée des Associés conformément à l'article 21.7.

25.3 La liquidation est suivie par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent ses (leurs) pouvoirs et rémunération(s).

25.4 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, celle-ci est liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas forcément des Associés, nommés par l'assemblée générale des Associés déterminant ses (leurs) pouvoirs et honoraires. Sauf stipulation contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société.

25.5 Le surplus résultant de la vente des actifs et le paiement des dettes est distribué parmi les Associés conformément aux règles énoncées sous l'article 21 ci-dessus.

## Titre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Tous les sujets qui ne sont pas réglés par les présents Statuts seront régis par la Loi. Lorsqu'une quelconque stipulation comprise dans les présents Statuts rentre en conflit avec les stipulations d'un Pacte d'Associés, les stipulations du Pacte d'Associés prévaudront dans les limites fixées par les lois du Luxembourg.

### Art. 27. Définitions.

«Affilié», en rapport avec une société, un partenariat ou toute autre entité légale, signifie toute Filiale ou toute Société Mère de celui-ci ou toute autre Filiale de ladite Société Mère;

«Associé Défaillant» signifie l'un des Associés qui est à l'origine d'une Cause de Défaillance;

«BBIPL» signifie BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LIMITED, une société australienne à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce australien sous le numéro ABN 76 108 617 48;

«BNB» signifie BABCOCK & BROWN LIMITED, une société anonyme australienne, enregistrée auprès du Registre de Commerce australien sous le numéro ABN 53 108 614 955 et cotée à la bourse d'Australie;

«Budget» signifie le budget de la Société adopté à tout moment;

«Contrats de Gestion d'Actifs» signifie les contrats conclus, à tout moment, par la Société;

«Cause de Défaillance» signifie l'un des événements suivants:

- un Événement d'Insolvabilité touchant un Associé;

- la fraude, le détournement ou le vol perpétré par un administrateur ou un fondé de pouvoir similaire d'un Associé ou de tout Affilié d'un Associé ayant un impact néfaste sur la situation financière de la Société, impact qui a été prouvé ou arrangé ou pour lequel il a été condamné; ou

- l'inexécution matérielle par un Associé d'une de ses obligations prévues par les Statuts et à laquelle il n'y a pas été remédié à la satisfaction raisonnable d'un autre Associé dans les vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception par ce dernier du premier avis de ce premier ou de la Société, demandant de remédier à l'inexécution (en particulier, mais non seulement, l'inexécution Associé des stipulations (restrictions de transfert) énoncées dans les Statuts constitue une «inexécution matérielle» dans le sens ici adopté); et

- l'inexécution par un Associé d'une des obligations matérielles de base contenues dans le Projet Commercial;

«Entités BNB» signifie BNB ou l'un de ses Affiliés;

«Événement d'Insolvabilité» signifie, en rapport avec une personne, l'une des hypothèses suivantes:

a) tout créancier prend possession de, ou un trustee est nommé en rapport avec, ou constitue une hypothèque ou sûreté sur tout ou partie des affaires ou des avoirs de la personne, quelle que soit la manière dont elles ont été créées ou surgi sur une partie de ses avoirs;

b) la personne dispose de, ou est nommé, un récepteur, un récepteur administratif, un administrateur, un gestionnaire obligatoire ou tout autre fondé de pouvoir assimilé pour l'ensemble ou pour une partie de ses avoirs;

c) la personne est dans l'impossibilité ou admet ne pas pouvoir payer ses dettes à leur échéance ou a proposé un arrangement contractuel en relation avec cette impossibilité ou est entrée dans un plan d'aménagement des dettes (dans une optique autre que celle de la reconstitution ou de la fusion et dans les délais qui ont été préalablement approuvés par écrit par les Associés autre que la personne considérée);

d) une pétition de faillite est présentée ou une action sociale ou légale ou autre est prise dans le but de dissoudre la personne et des procédures judiciaires sont ouvertes qui ne n'ont pas été abandonnées dans les trente (30) Jours Ouvrés ou qui ne peuvent raisonnablement être montrées comme frivoles, vexatoires ou constitutives d'un abus de droit d'ester en justice ou qui sont en rapport avec une demande pour laquelle la personne dispose de bons arguments en défense et qui est contrecarrée de bonne foi par la personne;

e) une injonction est faite ou une résolution est prise pour la dissolution ou liquidation de la personne, ou un avis est émis pour convoquer une assemblée afin de prendre une telle résolution autre que celle décidant un redressement de la société ayant obtenu l'approbation écrite favorable des Associés autre que la personne;

f) une pétition est présentée, un avis donné ou un autre moyen pris dans le but de nommer un administrateur de la personne, ou l'un des Associés autre que la personne qui croit raisonnablement qu'une telle pétition ou étape est indispensable, ou une injonction administrative est prise concernant cette personne;

g) toute suspension des paiements ou moratoire des dettes en rapport avec cette personne;

h) tout concordat, cession ou arrangement avec les créanciers de cette personne en raison de difficultés financières actuelles ou éventuelles;

i) l'exécution d'une sûreté sur une quelconque participation de la personne; ou

j) tout acte, événement ou circonstance analogue aux hypothèses envisagées précédemment qui a lieu dans une quelconque juridiction dans laquelle la personne est enregistrée ou établie.

«Filiale» d'une société, partenariat ou autre entité juridique (la première société) signifie une société, partenariat ou autre entité juridique (la seconde société) par rapport à laquelle la première société détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote, actions ou autres participations dans la seconde société ou dispose du droit de nommer ou révoquer au moins la moitié des gérants ou administrateurs de la seconde société, ou contrôle seule, ou en

vertu d'un contrat avec des tiers, au moins la majorité des droits de votes dans la seconde société. Relativement aux Associés liés à l'Associé B, cela signifie également une seconde société dans laquelle les Associés liés à l'Associé B ou une Société Mère ne dispose pas d'un contrôle issu des droits de vote mais détient des actions ou autres participations représentant plus de 50% de la juste valeur du marché de la seconde société, pourvu que les Associés liés à l'Associé B ou à la Société Mère dispose de droits d'approbation sur le projet commercial (y compris le budget) et sur les modifications fondamentales des affaires de la seconde société.

«Fond Lié BGP» signifie toute joint-venture, fond ou instrument d'investissement géré ou contrôlé directement ou indirectement par un Associé A, ou tout groupe auquel appartient l'Associé A;

«Jour Ouvré» signifie un jour autre que le samedi et le dimanche pendant lequel la plupart des banques commerciales de la Cité de Londres, Frankfurt, Munich et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Juste Valeur du Marché» est la juste valeur du marché, lorsque tel est le cas, de (i) la Participation Défaillante Offerte (dans l'hypothèse d'un Avis de Défaut de Vente), (ii) des Parts Sociales B (dans l'hypothèse de la levée par un Associé A de l'Option de Déblocage ou d'une Option de Changement de Contrôle suite à un Changement de Contrôle OMERS) et des (iii) Parts Sociales A (dans l'hypothèse de la levée d'une Option de Changement de Contrôle lors d'un Changement de Contrôle BGP) à la Date Considérée qui sera calculée tel qu'énoncé dans le Pacte d'Associés;

«Montant Distribuable» signifie toute somme disponible ou distribuable par la Société, suite au paiement ou à la mise en provision de toute taxe, après déduction d'éventuels coûts supportés par la Société ou de l'une de ses Filiales, et suite à la constitution raisonnable de réserves pour des dettes actuelles ou éventuelles;

«Pacte d'Associés» signifie tout pacte d'associés conclu entre les Associés à tout moment;

«Projet Commercial» signifie le projet commercial de la Société à tout moment ;

«Société Mère» en rapport avec une société, un partenariat ou toute autre entité légale signifie une société, un partenariat ou toute autre entité juridique qui détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote de cette société, partenariat ou autre entité juridique, ou qui a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des administrateurs ou gérants de cette société, partenariat ou autre entité juridique, ou qui contrôle seule ou, conformément à un contrat avec des tiers, une majorité des droits de vote de cette société, partenariat ou autre entité juridique;

«Tiers Acheteur» signifie toute entité autre qu'un Affilié ou un Fond Lié BGP.»

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des associés décide de reclasser le gérant actuel de la Société, BGP INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, en tant que Gérant de Catégorie A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en tant que Gérant de Catégorie B:

- M. Mark Klym, directeur d'investissement, né le 11 octobre 1965 à Scarborough, Ontario, Canada, résidant au 130 Adelaide Street West, Toronto, Ontario, M5H 3P5; et

- Mr. Bart Zech, avocat, né le 5 Septembre 1969 à Putten, Pays Bas, resident à la rue de la Biff 42, B-6780 Hondelange, Belgique.

En conséquence de cette résolution, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit :

- BGP INVESTMENT S.à r.l., Gérant de Catégorie A;

- Mark Klym, Gérant de Catégorie B; et

- Bart Zech, Gérant de Catégorie B.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la réunion est terminée.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Au jour indiqué au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu par leur noms, prénoms, leur états civils et leur domiciles, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, LAC/2007/27416. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007137865/5770/1247.

(070159984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**S.C.I. St. SABIN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg E 403.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2006*

La séance, qui se tient à Luxembourg, au siège social, est ouverte à 14.00 heures.

Monsieur Jean Claude Schoepfer, administrateur de la société préside l'Assemblée.

Monsieur le Président désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Mignani et Monsieur Philippe Leroy pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Monsieur le Président constate que toutes les parts sociales formant 100% du capital social sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut valablement délibérer, étant donné que tous les actionnaires se déclarent dûment convoqués et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour suivant:

- Révocation de la société GRAHAM TURNER SA, ayant son siège social à 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg de son poste de gérant de la société avec effet à ce jour.

- Nomination de Madame Françoise Roux épouse Schoepfer, née à Saint Maur des Faussés (France), le 7 décembre 1942, demeurant à F-94670 Sucy-en Brie, 2, rue des remparts au poste de gérant de la société.

- Transfert du siège social de l'adresse actuelle 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins,

- Constatation de Cession de 100 parts sociales de GRAHAM TURNER ayant son siège social à 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg vers Madame Roux épouse Schoepfer, née à Saint Maur des Faussés (France), le 7 décembre 1942, demeurant à F-94670 Sucy-en Brie, 2, rue des remparts.

- Constatation de Cession de 100 parts sociale de GT IMMOBILIER SA, ayant son siège social à Luxembourg ayant son siège social à 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg vers Madame Roux épouse Schoepfer, née à Saint Maur des Faussés (France), le 7 décembre 1942, demeurant à F-94670 Sucy-en Brie, 2, rue des remparts.

- L'assemblée décide de révoquer la société GRAHAM TURNER SA de son poste de gérant de la société avec effet à ce jour.

- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Madame Françoise Roux, épouse Schoepfer, né à Saint Maur des Fossés (France), le 7 décembre 1942, demeurant à F-94370 Sucy en Brie, 2, rue des remparts, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

- L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège social de l'adresse actuelle 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

- L'assemblée accepte à l'unanimité la cession de 100 parts sociales de GRAHAM TURNER ayant son siège social à 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg vers Madame Roux épouse Schoepfer, née à Saint Maur des Faussés (France), le 7 décembre 1942, demeurant à F-94670 Sucy-en Brie, 2 rue des remparts.

- L'assemblée accepte à l'unanimité la Cession de 100 parts sociales de GT IMMOBILIER SA, ayant son siège social à Luxembourg ayant son siège social à 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg vers Madame Roux épouse Schoepfer, née à Saint Maur des Faussés (France), le 7 décembre 1942, demeurant à F-94670 Sucy-en Brie, 2 rue des remparts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

J. C. Schoepfer / C. Mignani / P. Leroy

*Président / Scrutateur / Secrétaire*

Pour acceptation

Signature

*Le nouveau gérant*

Référence de publication: 2007138080/6951/49.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02784. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---



**Newel Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 109.575.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137868/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Truss Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 98.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 111.222.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137869/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Turret Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.550.300,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 111.373.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 Novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137870/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Zama (Windhoek) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 111.375.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137871/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 734.175,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 111.374.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137872/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 512.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 113.742.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137873/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Undercroft S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 116.140.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que :

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137874/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 525.000,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.122.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que :

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137875/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.291.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137876/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.293.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137877/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.294.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137878/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137879/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.296.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137880/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 371.625,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.297.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137881/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.298.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137882/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 923.525,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.299.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137883/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.300.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137884/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Dusseldorf (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.285.950,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.092.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137885/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Eschborn (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.099.575,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 119.219.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137886/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.159.875,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 119.223.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137887/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Sulzbach(Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.929.600,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 119.216.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137888/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Wiesbaden (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 10.042.075,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.217.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137889/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Mars Propco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.313.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137890/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Mars Propco 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.314.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137891/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.



**Mars Propco 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.319.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137892/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.320.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137893/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.321.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137894/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.504.075,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.322.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137895/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 838.600,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137896/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 303.700,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137897/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 612.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137901/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 344.675,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137923/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 314.600,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137924/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137925/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.329.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137926/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 976.300,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137927/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 786.875,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.331.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137928/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 696.325,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137929/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 511.050,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137930/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.334.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137931/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.335.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137932/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.315.550,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.336.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137933/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 124.826.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137934/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Superstella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 124.973.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137935/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**ECT Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 126.695.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137936/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.310.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137944/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Mars Propco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.311.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137945/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Truss Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 72.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 111.223.—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137946/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.